

Comment anticiper la fin de vie du réseau cuivre

pour les lignes de téléphone fixe et les services internet (ADSL)
dans votre commune

Tous les utilisateurs sont concernés :
Particuliers • Entreprises • Administrations



**Passez dès-à-présent
à la fibre optique !**

Plus d'information sur losange-fibre.fr

Avec le soutien de



➤➤ Pourquoi mettre fin au réseau cuivre ?

Pendant plus de 50 ans, le cuivre a été le réseau de télécommunication principal pour la téléphonie fixe et les services internet. Infrastructure vieillissante et coûteuse, elle ne répond plus aux attentes et usages grandissants des consommateurs. Une technologie qui est donc vouée à disparaître, comme l'a annoncé Orange, en sa qualité de propriétaire du réseau. Cette fermeture a d'ores-et-déjà débuté et se fera de manière progressive. On retient deux grandes étapes :

Depuis 2022 : Les nouveaux abonnés ne peuvent plus souscrire à une offre ADSL là où les 4 opérateurs nationaux (Orange, SFR, Free et Bouygues Telecom) proposent des offres fibre : c'est la fermeture commerciale du cuivre. Cette disposition n'entraîne pas, aujourd'hui, l'arrêt des services auxquels les usagers sont abonnés.

De 2026 jusqu'à 2030 : La fermeture technique du réseau, soit l'interruption définitive de tous les services existants. C'est le passage à la fibre pour tous.

➤➤ Le passage à la fibre optique, pour plus de performance

Beaucoup plus performante, la fibre optique deviendra l'infrastructure fixe de référence pour tous les particuliers, entreprises et collectivités. Disposant d'une large bande passante, la fibre est capable de transmettre de grandes quantités de données à une vitesse ultra rapide et à un débit stable. De quoi répondre à tous vos usages, seul ou à plusieurs ! Autre avantage du réseau fibré : une meilleure empreinte carbone. Même en répondant à des besoins gourmands, la fibre consomme moins d'énergie que le cuivre. Une infrastructure avantageuse pour vous mais aussi pour l'environnement !



+ rapide



+ stable



+ d'usages



+ responsable

➤➤ Comment savoir si je suis concerné ?

Testez tout d'abord votre éligibilité sur : losange-fibre.fr/eligibilite/

Je suis un particulier

- Vous disposez d'un abonnement à la téléphonie fixe (RTC) et/ou à Internet (ADSL/VDSL) :

Après avoir vérifié votre éligibilité, vous pourrez vous rapprocher de votre opérateur télécom ou d'un des Fournisseurs d'Accès Internet disponible sur le réseau Losange, puis souscrire à un abonnement sur une ligne fibre et profiter du Très Haut Débit et d'une multitude d'usages connectés !

- Vous disposez déjà d'un abonnement en fibre optique sur le réseau Losange :

Vous n'êtes pas concerné.

Je suis un professionnel

ou une collectivité

- Vous disposez d'une offre sur support cuivre : téléphonie RTC (usages voix, usages spéciaux de type fax, alarme, monétique, etc.) et autres services (Internet ADSL, solutions VPN, SDSL, etc.), vous êtes concernés par la fermeture du cuivre :

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre opérateur télécom ou d'un des nombreux Fournisseurs d'Accès Internet professionnel disponible sur le réseau Losange. Ce dernier vous accompagnera pour préparer au plus tôt la migration de tous les services installés sur le cuivre et vous orienter vers la solution la plus adaptée à vos besoins.

- Vous disposez déjà d'un abonnement en fibre optique sur le réseau Losange :

Vous n'êtes pas concerné.

Plus d'informations
sur losange-fibre.fr